

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC EUROPE CONVERTIBLES

Parts A : Code ISIN : FR0010687863

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

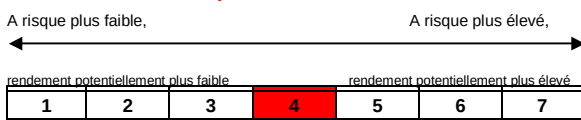
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- } Le FCP, de classification AMF « Diversifié », a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice Exane Eurozone Convertible Bond (coupons réinvestis) sur la durée de placement recommandée (supérieure à 2 ans).
- } Le FCP est géré de façon active par le biais d'analyses spécifiques:
 - } Une analyse qualitative et quantitative des différentes obligations convertibles visant à restreindre son univers d'investissement et à estimer leur valorisation et leurs caractéristiques.
 - } Une analyse crédit des émetteurs visant à estimer le risque pesant sur le remboursement du titre.
 - } Une analyse microéconomique du sous-jacent visant à évaluer son potentiel de performance.
 - } Une analyse macroéconomique afin de déterminer l'orientation sectorielle du FCP.
- } Le FCP peut également investir dans des obligations convertibles synthétiques qui permettent par l'utilisation d'instruments financiers à terme de taux, crédit et actions de reproduire les caractéristiques d'une obligation convertible classique.
- } En fonction de l'analyse macroéconomique et en cas d'anticipation d'une baisse des marchés de taux, le FCP peut être investi, en diversification, sur d'autres classes d'actifs (telles que les actions).

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- } Le FCP peut s'exposer, jusqu'à 100% de son actif, sur le marché des obligations convertibles ou échangeables d'émetteurs européens de tous secteurs principalement libellées en euro.
- } Le FCP peut également être exposé aux actions, dans la limite de 40% de son actif, et aux produits de taux dans les mêmes proportions.
- } Le FCP peut également investir, jusqu'à 100% de son actif, dans des obligations convertibles de notation inférieure à BBB- sur l'échelle de Standards&Poor's (catégorie d'investissements dits « spéculatifs »), ainsi que dans des obligations convertibles non notées.
- } Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures ou options) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions et de taux, et de couverture du risque de change.
- } Les revenus sont capitalisés.
- } Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 2 ans.
- } Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment jusqu'à 11 heures et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



- } Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- } La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- } La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- } Le FCP est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations convertibles ou échangeables.
- } Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM:

- } Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.
- } Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité.
- } Risque associé aux contrats financiers : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative de l'OPCVM peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé.

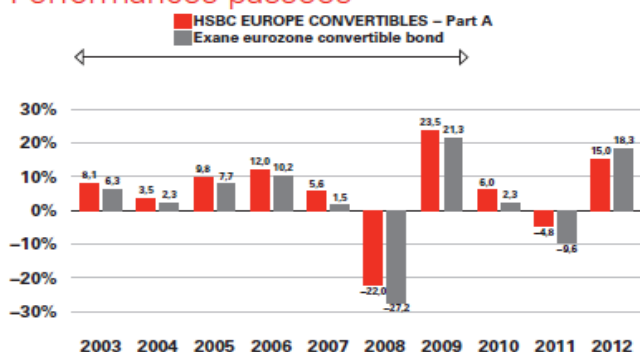
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,16%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- } Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30 juin 2013, et peut varier d'un exercice à l'autre.
- } Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- } Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



La flèche ci-dessus correspond à la période pendant laquelle l'indicateur de référence était différent. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- } Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- } Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- } Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- } L'OPCVM a été créé le 16 décembre 2008.
- } La Part A a été créée le 16 décembre 2008.

Informations pratiques

- } Dépositaire : Caceis Bank France
- } Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de HSBC Global Asset Management au 01.41.02.51.00 ou par mail : hsbc.client.servicesam@hsbc.fr
- } La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- } Fiscalité : Part de capitalisation. La législation fiscale dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- } Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 HSBC Europe Convertibles, part I (C) (Code ISIN : FR0011399641)
 HSBC Europe Convertibles, part I (D) (Code ISIN : FR0011513621)
- } La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 octobre 2013.